

Stratégie de l'UE pour investir en faveur de la jeunesse et la mobiliser

2009/2159(INI) - 27/04/2009 - Document de base non législatif

OBJECTIF : proposer une stratégie de l'Union européenne en faveur de la jeunesse, en se fondant sur la méthode ouverte de coordination renouvelée.

CONTEXTE : les Européens vivent aujourd'hui plus longtemps et comptent désormais moins de jeunes dans leurs rangs. Selon les projections, la tranche d'âge des 15-29 ans représentera, en 2050, 15,3% de la population européenne, contre 19,3% actuellement. Dans ce contexte, cette génération devra faire l'objet d'une attention particulière dans les années à venir. C'est la raison pour laquelle la Commission propose une **stratégie d'ensemble** et à large spectre touchant à tous les domaines pouvant permettre de promouvoir la jeunesse et de rencontrer leurs besoins actuels et futurs.

CONTENU : l'UE possède une expérience solide dans le domaine de la coopération dans le domaine de la jeunesse, notamment depuis 2001 et l'adoption d'un [Livre Blanc](#) sur la jeunesse. C'est dans le cadre de ce dernier qu'une méthode ouverte de coordination (MOC) a été initiée qu'il convient maintenant d'approfondir, face aux nouveaux besoins des jeunes. Une nouvelle stratégie s'articulant autour de 3 objectifs est donc proposée, dont les axes d'intervention sont étroitement liés à ceux de l'[Agenda social renouvelé](#):

1. élargir les possibilités offertes aux jeunes dans les secteurs de l'éducation et de l'emploi,
2. améliorer leur insertion sociale et leur pleine participation à la vie de la société,
3. développer la solidarité mutuelle entre la société et les jeunes.

Pour chaque objectif, la communication propose des «champs d'intervention» ainsi que des priorités d'action pour la période 2010-2012. Ces derniers peuvent se résumer comme suit :

1) Élargir les possibilités offertes aux jeunes :

- **Champ d'intervention n° 1 – l'éducation** : actuellement, un quart des jeunes de 15 ans ont de faibles compétences en lecture et 6 millions de jeunes quittent l'école sans aucune qualification. De nouveaux efforts sont donc nécessaires pour que, chacun dans leurs domaines respectifs de compétence, les États membres et la Commission améliorent encore le niveau d'éducation des jeunes. À cet égard, il est proposé, entre autre : i) d'accroître leurs possibilités d'apprentissage non formel pour lutter contre l'abandon scolaire précoce ; ii) de renforcer les mesures de validation des compétences et de reconnaissance des qualifications au niveau européen ; iii) de promouvoir leur mobilité ; iv) d'encourager la coopération entre les responsables de l'élaboration des politiques de l'éducation et de la jeunesse ; v) de mettre à la disposition des jeunes des services d'orientation et de conseils de qualité.
- **Champ d'intervention n° 2 – l'emploi** : les périodes de transition que connaissent les jeunes entre la fin de leur formation et le début de la vie active sont devenues beaucoup plus longues. En moyenne, le chômage des jeunes est au moins deux fois plus élevé que celui de l'ensemble de la main-d'œuvre. Vu les répercussions de la crise financière et économique sur les marchés du travail, l'urgence d'une action en faveur de l'emploi des jeunes se fait encore plus nécessaire. Les actions envisagées par les États membres et la Commission seraient dès lors les suivantes : i) **veiller à ce que l'emploi des jeunes reste une priorité** ; ii) promouvoir les ouvertures professionnelles et de formation professionnelle des jeunes au-delà des frontières nationales ; iii) développer l'animation socio-éducative comme un moyen de soutenir l'employabilité des jeunes ; iv) encourager la

coopération entre les responsables de l'élaboration des politiques de l'emploi et de la jeunesse ; v) veiller à ce que le Fonds social européen soit utilisé de manière efficace ; vi) définir des mesures immédiates dans les plans de relance pour soutenir l'emploi des jeunes, vii) renforcer les services d'orientation de carrière et de conseils ; viii) lever les obstacles à la libre circulation de la main-d'œuvre dans l'UE ; ix) promouvoir les stages de qualité dans les programmes d'éducation et de formation et/ou dans les programmes pour l'emploi.

- **Champ d'intervention n° 3 – créativité et entrepreneuriat** : la Commission estime qu'il faut encourager les jeunes à penser et à agir de manière innovante. L'objectif dans ce domaine est d'encourager tous les jeunes à exprimer et à développer leurs talents et leur créativité et à faire preuve d'esprit d'entreprise. Pour ce qui est des actions à mener par les États membres et la Commission, celle-ci recommande de : i) développer les fonds d'aide au démarrage d'entreprises et encourager la reconnaissance des sociétés fondées par des étudiants ; ii) faciliter l'accès des jeunes aux nouvelles technologies ; iii) encourager les structures d'animation socio-éducative ; iv) élargir l'accès aux outils créatifs, en particulier ceux qui font appel aux nouvelles technologies.

2) améliorer l'insertion sociale et la pleine participation des jeunes à la vie de la société :

- **Champ d'intervention n° 4 – sport et santé** : le stress, une alimentation peu équilibrée, le manque d'exercice physique, les rapports sexuels non protégés, le tabac, l'alcool et la drogue menacent la santé d'un grand nombre de jeunes. Il faut donc les encourager à adopter des modes de vie sains et promouvoir chez eux l'éducation physique. Les principales actions envisagées par les États membres et la Commission dans ce domaine peuvent se résumer comme suit : i) encourager la coopération et l'implication des jeunes dans la politique de la santé ; ii) mobiliser tous les acteurs au niveau local pour aider les jeunes à risque ; iii) rédiger des informations sur la santé répondant aux besoins particuliers des jeunes, iv) encourager l'éducation à la santé par les pairs dans les écoles et les organisations de jeunesse.
- **Champ d'intervention n° 5 – la participation** : garantir la pleine participation des jeunes à la vie civique et à la démocratie, en soutenant les organisations de la jeunesse, doit devenir un autre objectif de la stratégie proposée par la Commission. Dans cette perspective, il est proposé que les États membres et la Commission s'emploient à : i) établir des critères de qualité en matière de participation, d'information et de consultation des jeunes ; ii) **soutenir davantage les organisations de jeunesse sur les plans politique et financier** ; iii) promouvoir la démocratie en ligne afin de mieux atteindre les jeunes qui n'appartiennent à aucune organisation ; iv) multiplier les occasions de débat entre les institutions européennes ou nationales et les jeunes.

3) développer la solidarité mutuelle entre la société et les jeunes :

- **Champ d'intervention n° 6 – l'intégration sociale** : en 2006, un cinquième des 16-24 ans étaient menacés de pauvreté. Des mesures de prévention de la pauvreté s'avèrent dès lors nécessaires, notamment pour interrompre le processus de transmission intergénérationnelle de la pauvreté. Dans ce domaine, il est dès lors envisagé de : i) s'attaquer aux problèmes rencontrés par les adolescents et les jeunes adultes, en particulier ceux qui bénéficient de moins de possibilités ; ii) optimiser l'utilisation des Fonds européens en direction de l'intégration sociale des jeunes ; iii) exploiter pleinement les possibilités offertes par l'animation socio-éducative ; iv) encourager la participation des jeunes à la politique d'insertion sociale ; v) reconnaître les obstacles surmontés par les jeunes défavorisés, notamment par l'attribution de prix spécifiques ; vi) s'attaquer aux difficultés des sans-abri et au problème de la privation de logement des jeunes adultes ; vii) faciliter l'accès à des services de qualité (transports, santé) ; viii) promouvoir des mécanismes d'aide spécifiques pour les jeunes familles.
- **Champ d'intervention n° 7 – le volontariat** : le volontariat des jeunes contribue de manière significative à la solidarité intergénérationnelle. Il faut donc l'encourager via des actions tant communautaires que nationales en : i) améliorant la reconnaissance des compétences à travers l'utilisation de l'Europass et du «Youthpass» (passeport jeunesse) ; ii) reconnaissant la contribution

des organisations de jeunesse et des formes non structurées de volontariat ; iii) réfléchissant aux moyens de mieux protéger les droits des volontaires (ex. : dans le cadre de [l'Année européenne du bénévolat en 2011](#)) ; iv) élaborant des stratégies nationales en matière de mobilité des jeunes volontaires.

- **Champ d'intervention n° 8 – les jeunes et le monde** : dans ce domaine, il s'agit pour l'essentiel de faire participer les jeunes à l'élaboration des politiques mondiales à tous les niveaux (local, national et international) en s'appuyant sur les réseaux de jeunes et les outils existants (par exemple, le dialogue structuré). Les principaux domaines de mobilisation seraient le changement climatique et les Objectifs du millénaire pour le développement tels que définis par les Nations unies. Les actions envisagées seraient les suivantes : i) encourager les jeunes à des modes de consommation et de production plus écologiques (recyclage, économies d'énergie, véhicules hybrides, etc.) ; ii) promouvoir le volontariat dans un cadre extra-européen ; iii) soutenir le développement de structures d'animation socio-éducative sur d'autres continents ; iv) sensibiliser les jeunes aux droits fondamentaux et aux questions de développement à l'échelle mondiale.

Outre la description d'actions tous azimuts pour mobiliser la jeunesse, la communication se penche sur les structures pouvant permettre d'atteindre directement les jeunes, et notamment sur l'aspect fondamental que représente l'**animation socio-éducative** (et la manière de la promouvoir). Celle-ci peut prendre la forme d'organisations de jeunesse, de maisons communales, de centres de jeunesse, d'églises, etc. Elle peut aider à lutter contre le chômage, l'échec scolaire, l'exclusion sociale, et offrir des loisirs. Elle peut aussi développer les compétences des jeunes et faciliter la transition entre l'adolescence et l'âge adulte. Toutefois, l'animation socio-éducative **manque souvent de professionnalisme**. Il est donc suggéré de proposer une série d'actions destinés à professionnaliser l'animation socio-éducative (ex. : en : i) dotant les éducateurs de compétences professionnelles ; ii) soutenant l'animation socio-éducative via les Fonds structurels ; iii) favorisant la mobilité des éducateurs, iv) développant des services, des pédagogies et des pratiques innovantes en la matière).

Approche de coopération envisagée : pour favoriser la pleine mise en œuvre des actions détaillées ci-avant, la communication recommande aux États membres de renforcer la **coopération transversale** ; notamment avec les acteurs locaux et régionaux, en première ligne vis-à-vis de la jeunesse. La Commission insiste également sur l'aspect **dialogue** avec les jeunes. Ainsi, en 2010, un groupe de travail réunissant les États membres et le Forum européen de la jeunesse sera créé pour faire le point sur toutes les formes de dialogues envisageables. Il est également prévu d'organiser chaque année un cycle de dialogue structuré avec la jeunesse.

La Commission insiste en outre sur l'aspect **apprentissage par les pairs** pour une meilleure élaboration des politiques les concernant et sur l'utilisation de données fiables afin d'élaborer des politiques sur base de données concrètes.

Enfin, la stratégie devrait s'appuyer sur la mobilisation des programmes et Fonds communautaires dans le secteur de la jeunesse (tels que [Jeunesse en action](#)) ou d'autres programmes similaires (Culture, programme pour l'éducation et la formation tout au long de la vie, PROGRESS, MEDIA, Erasmus Jeunes entrepreneurs, le programme-cadre pour la compétitivité et l'innovation) ainsi que les Fonds structurels.